

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU VENDREDI 10 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 10 février à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi, salle des délibérations à la Maison des Associations d'Aléria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 2 février 2023	Date d'affichage :
Membres en exercice : 40	Membres présents : 23
Procurations : 8	Nombre de votes : 31
Pour : 31	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony - ANGELI Paul - ANGELINI Colomba – ANTONETTI Jean Marie - BONIFACI Jean-François - CASANOVA André - CASTELLANI Jean-Charles - CHESSA Pascal - DOMPIETRINI Pierre-François - FRANCESCHI Jean-Claude - GIULY Martin - LUCIANI Dominique - MARIANI Marthe - MAURIZI Pancrace - MEDORI Severin - PAOLACCI Jean- Toussaint - PISTORESI-RAMAZZOTTI Jeanne - PIETRI FILIPPI Ghislaine - RICCIARDI-SAEZ Célia - ROUBY Jean-Pierre - SANTELLI Jean- Baptiste - VANNUCCI Bernard - VENTURINI Dominique

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES : BALDOVINI Anthony - BONY Sarah - CORONA Jean - LUIGGI Laure - PALMIERI Michel – PIRAS Marie Antoinette

MEMBRES ABSENTS : CALENDRINI Isabelle - GIACOBETTI Xavier - GIUGANTI Paul - GOZZI Dominique - GROSSI Christelle - NOIRAULT ROSSI Patricia - ORSUCCI Christian - ROSSI Pierre - TADDEI Laurence

OBJET : Création de 3 courts de tennis, d'un club house et d'un espace de stationnement sur le site de Casabianda

Le Président rappelle au Conseil communautaire que ce dernier a délibéré le 23 septembre 2023 pour créer un complexe sportif composé de 3 courts de tennis, de 2 pistes de paddle, d'un club house et d'une surface de parking au sein du pôle sportif de Casabianda sur la commune d'Aléria.

Afin de donner toutes ses chances au projet de se concrétiser il est aujourd'hui proposé au Conseil de scinder celui-ci et de solliciter ses partenaires financiers en conséquence.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire d'approuver d'une part :

- La création de de 3 courts de tennis avec éclairage basse consommation pour un montant de 401 058 € HT et d'autoriser le président à solliciter pour cela le soutien des partenaires financiers de l'EPCI tel que présenté dans le plan de financement ci-après :

Financiers	Taux d'intervention	Montant HT
Collectivité de Corse	55 %	220 634 €
Fédération Française de Tennis	Forfaitaire	20 000 €
Etat (ANS)	20%	80 212 €
Communauté de communes	20%	80 212 €
Total projet HT	100%	401 058 €

- La création d'un club house de 102m2 attenant et d'un espace de stationnement non artificialisé prévu pour l'accueil de 20 véhicules pour un montant de 203 613 € HT et d'autoriser le président à solliciter pour cela le soutien des partenaires financiers de l'EPCI tel que présenté dans le plan de financement ci-après

Financiers	Taux d'intervention	Montant HT
Collectivité de Corse	80%	162 890 €
Communauté de communes	20%	40 723 €
Total projet HT	100%	203 613 €

Une convention, signée avec le Tennis Club d'Aleria permettra de garantir l'exploitation des espaces de jeu créés par l'essor des différentes disciplines grâce à la mobilisation d'un encadrement agréé et l'ouverture au public.

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé du président,

Approuve le rapport du président,

Autorise le président à signer tout document administratif ou comptable se référant au présent rapport.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Président,
Jean Claude Franceschi


 PO.    
     
    
   
